

SIVOM DE L'ENTRE DEUX MERS (Territoire ex SIVOM de MONSEGUR)

Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Eau Potable

Exercice 2017



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi	3
1.2.	Mode de gestion du service	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1)	4
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.4.1.	La répartition des abonnés par commune.....	5
1.5.	Eaux brutes	6
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau.....	6
1.5.2.	Achats d'eaux brutes.....	6
1.6.	Eaux traitées	7
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2017	7
1.6.2.	Production	9
1.6.3.	Achats d'eaux traitées.....	9
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice	10
1.6.5.	Autres volumes.....	10
1.6.6.	Volume consommé autorisé.....	11
1.7.	Ouvrages de stockage et surpression.....	11
1.7.1.	Châteaux d'eau/Réservoirs.....	11
1.7.2.	Stations de surpression.....	11
1.8.	Consommations électrique.....	11
1.9.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	12
1.9.1.	Canalisations.....	12
1.9.2.	Inventaire accessoires réseaux.....	13
1.10.	Compteurs.....	15
1.10.1.	Inventaire compteurs.....	15
1.10.2.	Variations des compteurs.....	15
2.	Tarifification de l'eau et recettes du service	16
2.1.	Modalités de tarifification.....	16
2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	17
2.3.	Recettes	19
3.	Indicateurs de performance.....	20
3.1.	Exploitation et renouvellement patrimoine eau potable	20
3.1.1.	Stations et ouvrages.....	20
3.1.2.	Réseaux	21
3.2.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	22
3.3.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	22
3.4.	Indicateurs de performance du réseau	24
3.4.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	24
3.4.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	25
3.4.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	25
3.4.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2).....	26
3.4.5.	Indice d'avancement de la sectorisation	26
3.5.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	27
3.6.	Indicateurs du Décret du 02 mai 2007	28
3.7.	Indicateurs complémentaires pour les rapports soumis à CCSP.....	29
3.8.	29	
4.	Financement des investissements	30
4.1.	Branchements en plomb	30
4.2.	Montants financiers	30
4.3.	État de la dette du service.....	30
4.4.	Amortissements.....	30
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service.....	31
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	31
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	32
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	32
5.2.	Taux impayés (P154.0).....	32
5.3.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	32
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	33

1. Caractérisation technique du service



1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau intercommunal

- Nom de la collectivité : **SIVOM DE L'ENTRE DEUX MERS**
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : **Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples**
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) **A compléter**

Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : COURS DE MONSEGUR, COUTURES, DIEULIVOL, LE PUY, MONSEGUR, NEUFFONS, ROQUEBRUNE, SAINT SULPICE DE GUILLERAGUES, SAINT VIVIEN DE MONSEGUR, SAINTE GEMME, TAILLECAVAT

- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un schéma de distribution au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT Oui, date d'approbation* : Non
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : 16/12/2008 Non
- Existence d'un schéma directeur Oui, date d'approbation* : Non

* Approbation en assemblée délibérante

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en **Délégation de Service Public : Affermage**

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : **SUEZ**
- Date de début de contrat : **01/01/2009**
- Date de fin de contrat initial : **31/12/2020**
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : **30/06/2018**
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 1
 - Avenant n°1 du 01/07/2017 : Modification échéance contrat au 30/06/2018

Nature exacte de la mission du prestataire :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	de l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	des branchements, des canalisations (dans la limite du fonds de travaux), des compteurs, des équipements électromécaniques, des installations électriques, des matériels tournants hydrauliques et d'exhaure
Prestations particulières	recherche des fuites, renforcement du réseau

La commune prend à sa charge :

Renouvellement	De la voirie, des ouvrages métalliques, des branchements, des opérations de renforcements, des captages, des clôtures, des cuves métalliques, des fermetures métalliques, des forages, des ouvrages de traitement, des ouvrages béton ou en maçonnerie, des ouvrages métalliques, serrurerie, menuiserie et vitrerie, des plantations, des portails, des toitures, couvertures et zinguerie, du génie civil.
Prestations particulières	Déplacement du réseau, extensions du réseau, mise en conformité avec la réglementation existante/future, renforcement du réseau.

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **4 248 habitants au 31/12/2017** (4 204 au 31/12/2016).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **2 212 abonnés au 31/12/2017** (2 219 au 31/12/2016).

1.4.1. La répartition des abonnés par commune

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2016	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2017	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2017	Nombre total d'abonnés au 31/12/2017	Variation en %
Cours-de-Monségur	137	136	1	137	0,0 %
Coutures	45	44	1	45	0,0 %
Dieulivol	161	160	3	163	+ 1,24 %
Le Puy	204	205	1	206	+ 0,98 %
Monségur	872	587	6	863	- 10,0 %
Neuffons	85	85		85	00,0 %
Roquebrune	126	124	1	125	- 0,8 %
Saint-Sulpice-de-Guilleragues	126	126		126	0,0 %
Saint-Vivien-de-Monségur	197	196	1	197	0,0 %
Sainte-Gemme	120	119	1	120	0,0 %
Taillecavat	146	144	1	145	0,7 %
Total	2 219	2 196	16	2 212	-0,3 %

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **10,58 abonnés/km au 31/12/2017** (10,65 abonnés/km au 31/12/2016).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de **1,92 habitants/abonné au 31/12/2017** (1,89 habitants/abonné au 31/12/2016).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de **122,08 m³/abonné au 31/12/2017** (123,12 m³/abonné au 31/12/2016).



1.5. Eaux brutes



1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

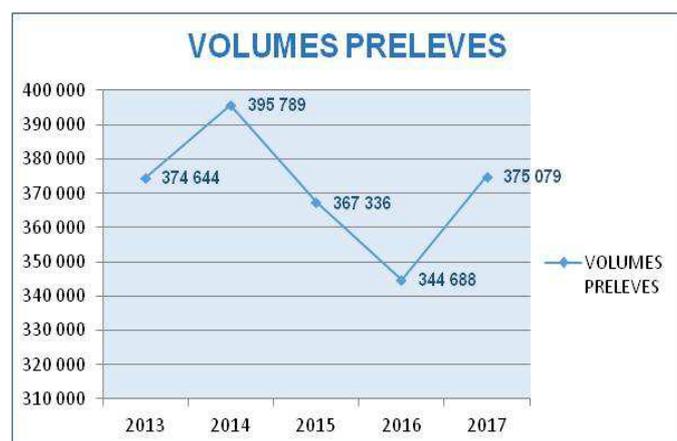


Le service public d'eau potable prélève **374 479 m³** pour l'exercice 2017 (385 546 pour l'exercice 2016).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux ⁽¹⁾	Volume prélevé durant l'exercice 2016 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2017 en m ³	Variation en %
MONSEGUR Forage de MONLOT	Eocène moyen (275 m)	150 000 m3/an	40 858	33 379	-18,3%
MONSEGUR Forage de LABUCHE	Eocène moyen (285 m)	420 000 m3/an	344 688	341 100	-1%
Total			385 546	374 479	-2,9%

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : **100 %**.



1.5.2. Achats d'eaux brutes



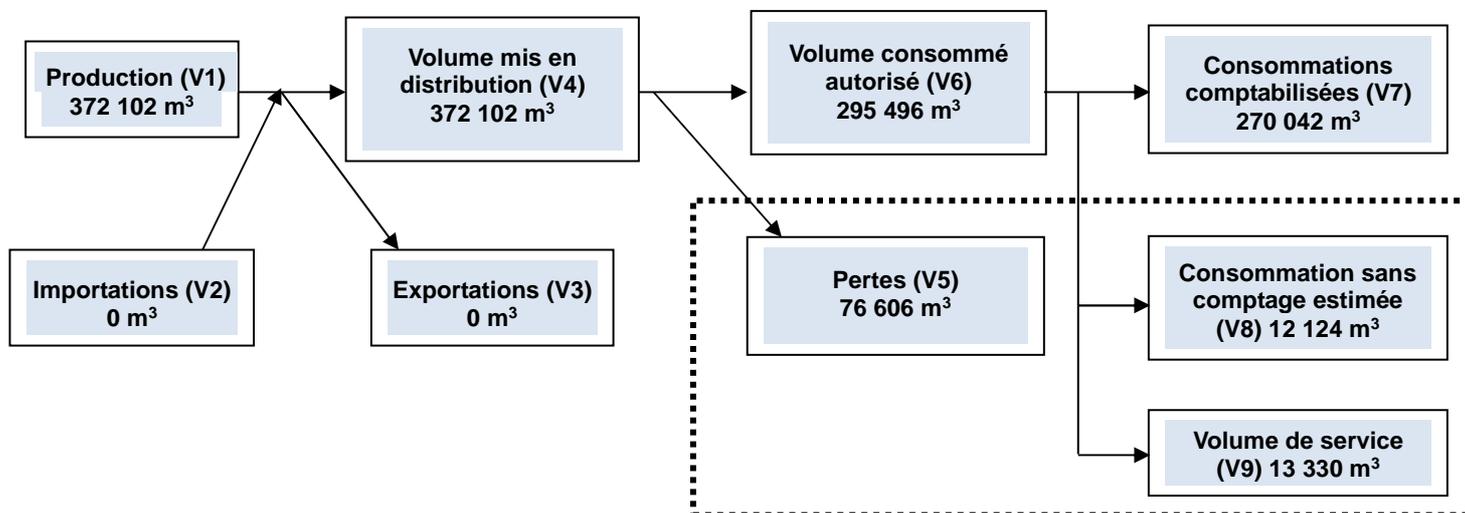
Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

Sans objet

1.6. Eaux traitées



1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2017



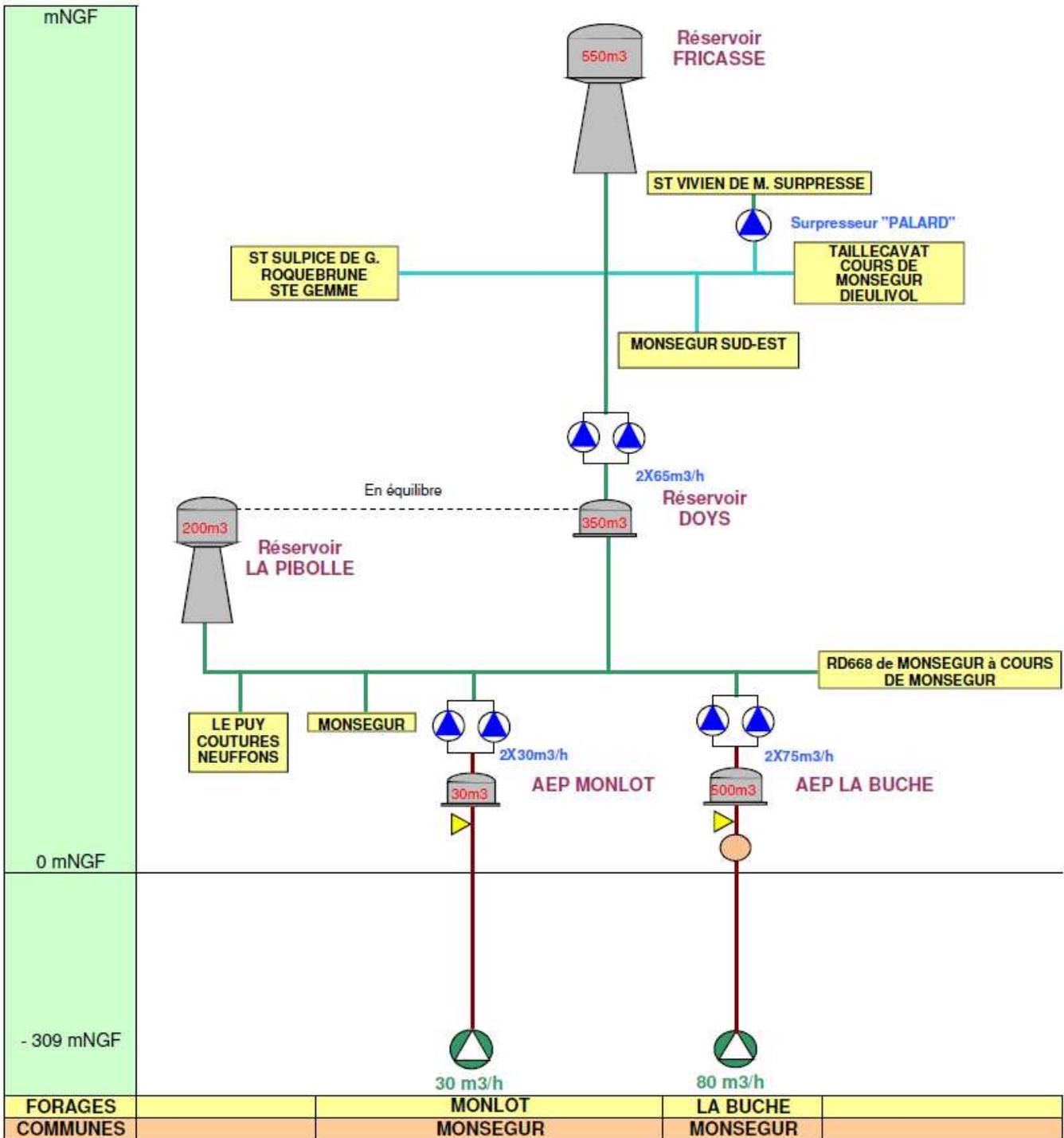
Volumes SISPEA

Dénomination variable	Définition	Cadre/ Indicateur
V0 volume prélevé	Volume prélevé par forage	SAGE (Disposition 53)
V1 volume produit	Volume issu des ouvrages de production du service et introduit dans le réseau de distribution	DECRET (VP.059)
V2 ou volume importé	Volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur	DECRET (VP.060)
V3 ou volume exporté	Volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur	DECRET (VP.061)
V4 ou volume mis en distribution	$V1 + V2 - V3$	DECRET (à calculer)
V5 ou pertes	$V4 - V6$	DECRET (à calculer)
V6 ou volume consommé autorisé	$V7 + V8 + V9$	DECRET (à calculer)
V7 ou volume comptabilisé	Il s'agit de la somme des volumes comptabilisés domestiques et non domestiques. Ce volume résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés	DECRET (VP.063 + VP.201)
V8 ou volume consommateurs sans comptage	Volume – estimé – utilisé sans comptage par des usagers connus avec autorisation	DECRET (VP.221)

SYNOPTIQUE DE MONSEGUR

Légende

- Refoulement
- Refoulement distribution
- Distribution gravitaire
- Filtre
- ▶ Javel



1.6.2. Production



1.6.2.1. Ressources

Commune	Site	Nappe	Année mise en service	Capacité de production	Unité
MONSEGUR	LABUCHE	Eocène Moyen	1972	1 200	m3/j
	MONLOT		1956	412	M3/J

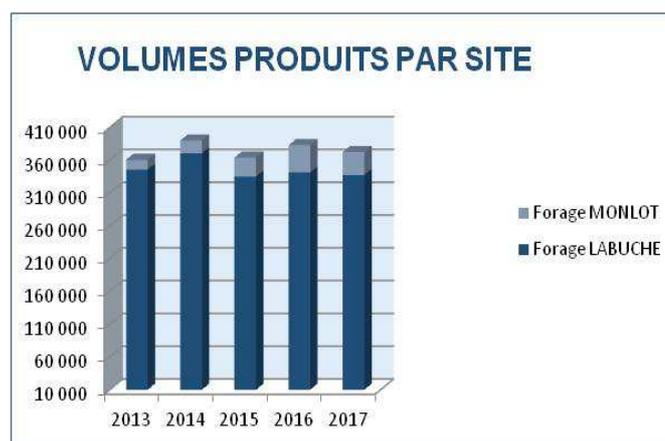
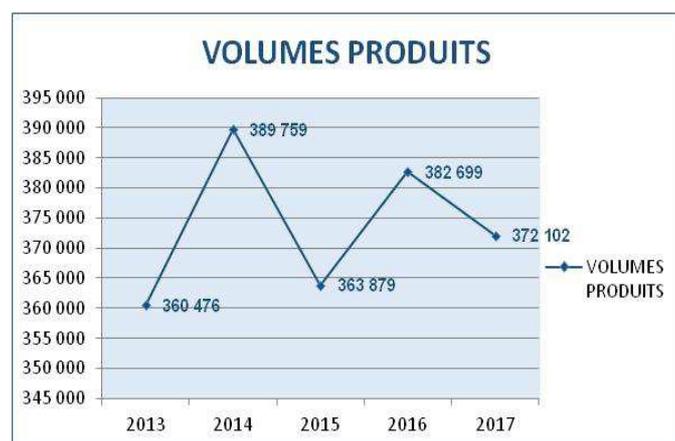
1.6.2.2. Stations de traitement

Commune	Site	Traitement
MONSEGUR	LABUCHE	Déferrisation + Chloration
	MONLOT	Chloration

1.6.2.3. Volumes produits

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2016 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2017 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2017
MONSEGUR LABUCHE	341 156	337 388	- 1,1 %	80
MONSEGUR MONLOT	41 543	34 714	- 16,4 %	80
Total du volume produit (V1)	382 699	372 102	- 2,8 %	80



1.6.3. Achats d'eaux traitées



Sans objet

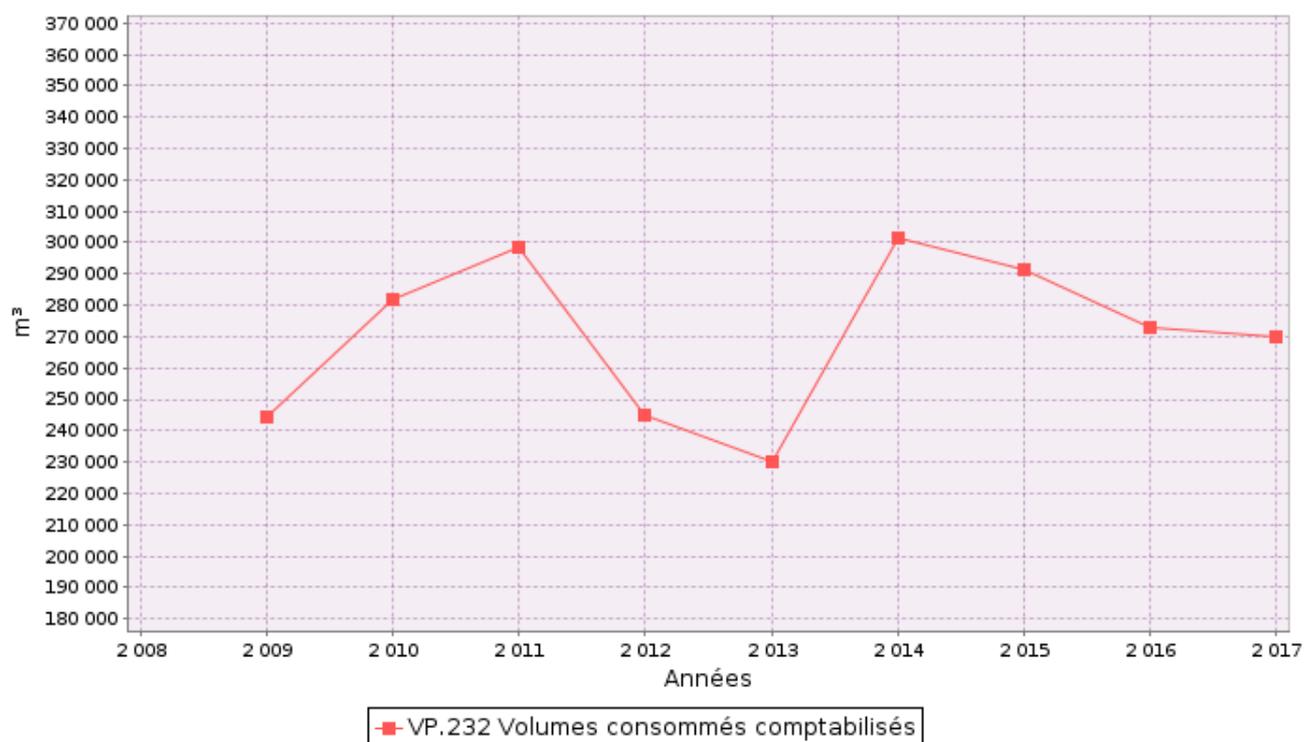
1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2016 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2017 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	273 196	270 042	-1,1%
Abonnés non domestiques	0	0	0%
Total vendu aux abonnés (V₇)	273 196	270 042	-1,1%
Service de ⁽²⁾			
Total vendu à d'autres services (V₃)	0	0	0%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



1.6.5. Autres volumes



	Exercice 2016 en m ³ /an	Exercice 2017 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V₈)	12 124	12 124	0%
Volume de service (V₉)	13 330	13 330	0%

1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2016 en m3/an	Exercice 2017 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	298 650	295 496	-1,1%

1.7. Ouvrages de stockage et surpression



1.7.1. Châteaux d'eau/Réservoirs



Désignation	Volume m3	Année
LE PUY RESERVOIR LA PIBOLLE	200	1975
MONSEGUR RESERVOIR LA FRICASSE	500	1970

1.7.2. Stations de surpression

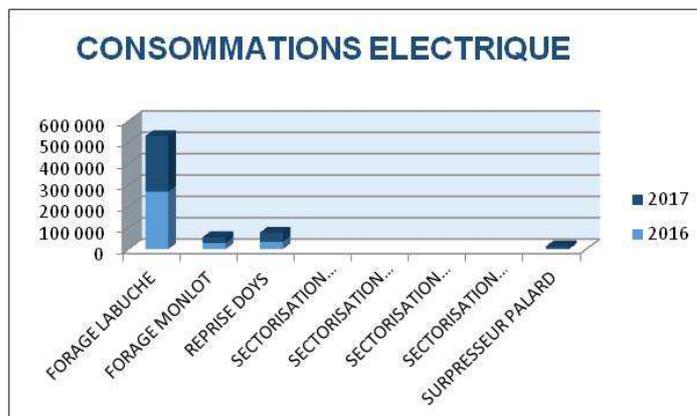


Désignation	Débit nominal (m3/h)	Année mise en service
MONSEGUR REPRISE DOYS	65	ND
SAINT VIVIEN DE MONSEGUR SURPRESSEUR PALARD	6	2010

1.8. Consommations électrique



COMMUNE	SITE	2016	2017	N/N-1 (%)
MONSEGUR	FORAGE LABUCHE	269 768	260 347	- 3,5 %
	FORAGE MONLOT	28 394	28 068	- 1,1 %
	REPRISE DOYS	33 981	43 561	+ 28,2 %
	SECTORISATION BORDEPAIL			0,0 %
	SECTORISATION CHARLOT			0,0 %
	SECTORISATION CONTENTE			0,0 %
	SECTORISATION LESTAGE			0,0 %
SAINT VIVIEN DE MONSEGUR	SURPRESSEUR PALARD		14 286	0,0 %
TOTAL		332 143	346 262	4,3 %



1.9. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

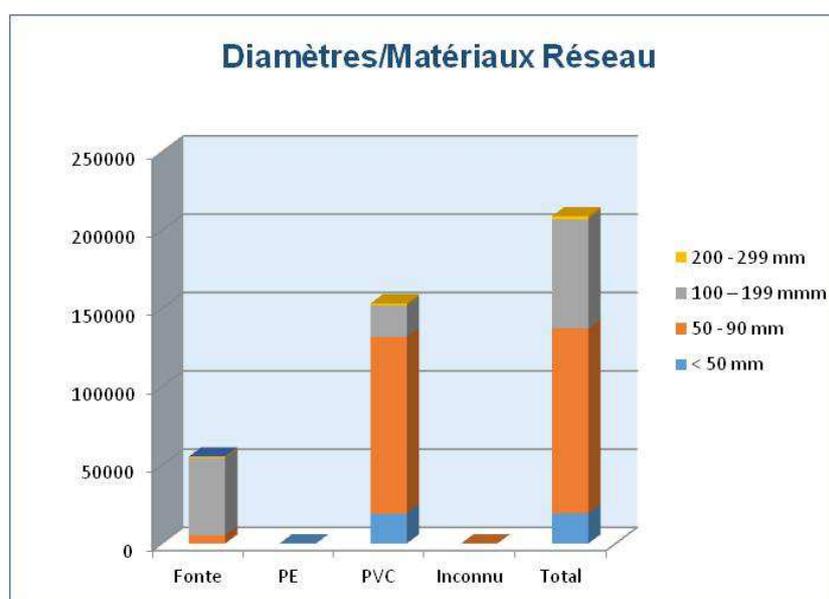


1.9.1. Canalisations



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **209,13 kilomètres au 31/12/2017** (208,3 au 31/12/2016).

Diamètre/matériau	Fonte	PE	Amiante Ciment	PVC	Acier	Autres	Inconnu	Total
< 50 mm		85		19 050			40	19 175
50 - 90 mm	5 326			112 925			73	118 323
100 – 199 mm	49 436			20 140				69 576
200 – 299 mm	821			1 236				2 057
Total ml	55 583			153 350			113	209 132



1.9.2. Inventaire accessoires réseaux



Commune	Désignation	2016	2017	N/N-1 (%)
COURS DE MONSEGUR	Hydrants (bouches et poteaux d'incendie)	6	6	0,0 %
	Vannes	35	35	0,0 %
	Vidanges, purges, ventouses	4	4	0,0 %

Commune	Désignation	2016	2017	N/N-1 (%)
COUTURES	Hydrants (bouches et poteaux d'incendie)	2	2	0,0 %
	Vannes	16	16	0,0 %
	Vidanges, purges, ventouses	5	5	0,0 %

Commune	Désignation	2016	2017	N/N-1 (%)
DIEULIVOL	Détendeurs/Stabilisateurs	1	1	0,0 %
	Equipements de mesure de type compteur			0,0 %
	Hydrants (bouches et poteaux d'incendie)	5	5	0,0 %
	Vannes	48	48	0,0 %
	Vidanges, purges, ventouses	39	39	0,0 %

Commune	Désignation	2016	2017	N/N-1 (%)
LE PUY	Débitmètres achat/vente d'eau et sectorisation	2	2	0,0 %
	Détendeurs/Stabilisateurs	2	2	0,0 %
	Equipements de mesure de type compteur	2	2	0,0 %
	Hydrants (bouches et poteaux d'incendie)	7	7	0,0 %
	Vannes	43	43	0,0 %
	Vidanges, purges, ventouses	34	34	0,0 %

Commune	Désignation	2016	2017	N/N-1 (%)
MESTERRIEUX	Vidanges, purges, ventouses	1	1	0,0 %

Commune	Désignation	2016	2017	N/N-1 (%)
MONSEGUR	Débitmètres achat/vente d'eau et sectorisation	3	3	0,0 %
	Equipements de mesure de type compteur	7	7	0,0 %
	Hydrants (bouches et poteaux d'incendie)	19	19	0,0 %
	Vannes	133	133	0,0 %
	Vidanges, purges, ventouses	43	43	0,0 %

Commune	Désignation	2016	2017	N/N-1 (%)
NEUFFONS	Hydrants (bouches et poteaux d'incendie)	2	2	0,0 %
	Vannes	19	19	0,0 %
	Vidanges, purges, ventouses	2	2	0,0 %

Commune	Désignation	2016	2017	N/N-1 (%)
RIMONS	Vannes	1		-100,0 %

Commune	Désignation	2016	2017	N/N-1 (%)
ROQUEBRUNE	Hydrants (bouches et poteaux d'incendie)	2	2	0,0 %
	Vannes	21	21	0,0 %
	Vidanges, purges, ventouses	2	2	0,0 %

Commune	Désignation	2016	2017	N/N-1 (%)
SAINT MARTIN DE LERM	Hydrants (bouches et poteaux d'incendie)	1	1	0,0 %
	Vannes	20	20	0,0 %
	Vidanges, purges, ventouses	21	22	+ 4,8 %

Commune	Désignation	2016	2017	N/N-1 (%)
SAINTE GEMME	Débitmètres achat/vente d'eau et sectorisation	1	1	0,0 %
	Equipements de mesure de type compteur	1	1	0,0 %
	Hydrants (bouches et poteaux d'incendie)	8	8	0,0 %
	Vannes	48	48	0,0 %
	Vidanges, purges, ventouses	39	39	0,0 %

Commune	Désignation	2016	2017	N/N-1 (%)
SAINT GERAUD	Vidanges, purges, ventouses	1		- 100,0 %

Commune	Désignation	2016	2017	N/N-1 (%)
SAINT SULPICE DE GUILLERAGUES	Hydrants (bouches et poteaux d'incendie)	5	5	0,0 %
	Vannes	33	33	0,0 %
	Vidanges, purges, ventouses	36	36	0,0 %

Commune	Désignation	2016	2017	N/N-1 (%)
SAINT VIVIEN DE MONSEGUR	Détendeurs/Stabilisateurs			0,0 %
	Hydrants (bouches et poteaux d'incendie)	10	10	0,0 %
	Vannes	64	64	0,0 %
	Vidanges, purges, ventouses	49	49	0,0 %

Commune	Désignation	2016	2017	N/N-1 (%)
TAILLECAVAT	Débitmètres achat/vente d'eau et sectorisation	1	1	0,0 %
	Equipements de mesure de type compteur	1	1	0,0 %
	Hydrants (bouches et poteaux d'incendie)	4	4	0,0 %
	Vannes	27	27	0,0 %
	Vidanges, purges, ventouses	25	25	0,0 %

Commune	Désignation	2016	2017	N/N-1 (%)
TOTAL ACCESSOIRES RESEAUX	Débitmètres achat/vente d'eau et sectorisation	7	7	0,0 %
	Détendeurs/Stabilisateurs	3	3	0,0 %
	Equipements de mesure de type compteur	10	10	0,0 %
	Hydrants (bouches et poteaux d'incendie)	70	70	0,0 %
	Régulateurs de débit			0,0 %
	Vannes	452	451	- 0,2 %
	Vidanges, purges, ventouses	279	278	- 0,4 %

1.10. Compteurs



1.10.1. Inventaire compteurs



Usage	Tranche d'âge	Inconnu	12 à 15 mm	20 à 40 mm	> 40 mm	Total
Eau froide	A 0 à 4 ans	0	503	26	1	530
	B 5 à 9 ans	0	758	99	1	858
	C 10 à 14 ans	0	565	29	2	596
	D 15 à 19 ans	0	228	22	1	251
	E 20 à 25 ans	0	53	4	0	57
	F > 25 ans	0	39	2	0	41
	Inconnu	0	2	0	0	2
Total Eau Froide			2 148	182	5	2 335
Usage	Tranche d'âge	Inconnu	12 à 15 mm	20 à 40 mm	> 40 mm	Total
Incendie	A 0 à 4 ans	0	0	0	0	0
	B 5 à 9 ans	0	0	0	1	1
	C 10 à 14 ans	0	0	0	0	0
	D 15 à 19 ans	0	0	0	0	0
	E 20 à 25 ans	0	0	0	0	0
	F > 25 ans	0	0	0	0	0
	Inconnu	0	0	0	0	0
Total Incendie		0	0	0	1	1
Total Général		0	2 148	182	6	2 336

1.10.2. Variations des compteurs



Diamètre	2016	2017	N/N- 1 (%)
Inconnu	0	0	0 %
12 à 15 mm	2 161	2 148	- 0,6 % %
20 à 40 mm	183	182	- 0,5 % %
> 40 mm	5	6	+ 20,0 % %
Total	2 349	2 336	- 0,6 %

2. Tarification de l'eau et recettes du service



2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 16/03/2016 effective à compter du 01/04/2016 fixant les tarifs du service d'eau potable

Les tarifs applicables aux 01/01/2017 et 01/01/2018 sont les suivants :

	Désignation	01/01/2017	01/01/2018	Variation
Part de l'exploitant				
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ordinaire*	30,65	31,07	+ 1,37 %
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	N°1 (prix au 01/01/2018)	0,4720	0,4740	+ 0,42 %
Part de la collectivité				
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ordinaire*	35,00	35,00	0 %
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	N°1 (1 seule tranche)	0,550	0,550	0 %
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (€/m ³)	0,15	0,12	- 20,00 %
	Redevance pollution domestique	0,320	0,330	+ 3,12 %
	TVA**	5,5 %	5,5 %	0 %

(1) Rajouter autant de lignes que d'abonnements

(2) L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence : annuelle

La facturation est effectuée avec une fréquence : semestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2017 sont de **263 105 m³/an** (374 622 m³/an en 2016).

Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

	01/01/2017	01/01/2018	Variation
Exploitant	87,29	87,95	+ 0,76 %
Collectivité	101,00	101,00	0 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	18,00	14,40	- 20,00 %
Redevance pollution domestique	38,40	39,60	+ 3,12 %
TVA	13,46	13,36	- 0,72 %
Total (€TTC)	258,148	256,312	- 0,72 %
Prix TTC au m³ (120 m³)	2,1512	2,1359	- 0,72 %

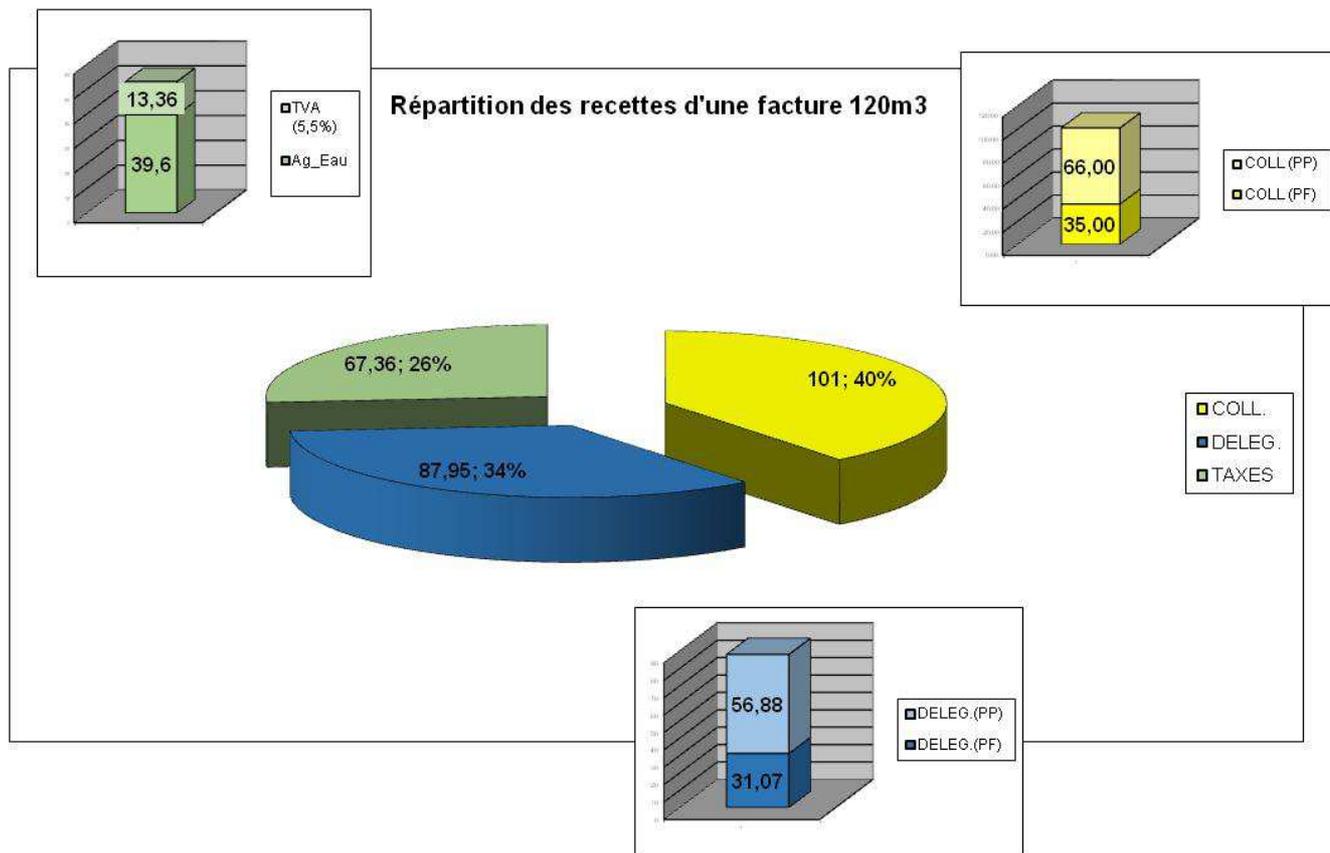
Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (hors Redevances et TVA)
+ 0,35 %

Variation Redevances +TVA
- 3,58 %



■ D102.0 Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ au 1er janvier N+1

ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.



Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est : identique pour l'ensemble des communes du territoire concerné.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

- Actualisation prix part délégataire
- Actualisation Redevance prélèvement Agence de l'Eau Adour Garonne,
- Actualisation Redevance pollution domestique Agence de l'Eau Adour Garonne.

La Part fixe de la collectivité représente 34,65 % du montant de la facture « collectivité » type 120 m3.

La Part fixe du délégataire représente 35,33 % du montant de la facture « Délégataire » type 120 m3.

La Part fixe totale (collectivité et délégataire) représente 34,97 % du montant hors taxes de la facture type « 120 m3 ».

Cette proportion respecte l'arrêté du 6 août 2007 relatif à la définition des modalités de calcul du plafond de la part de la facture d'eau non proportionnelle (part fixe) au volume d'eau consommé.

La part des taxes représente 26 % du prix TTC pour 120 m3/an.

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2016 en €	Exercice 2017 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	223 910	222 281	
<i>dont abonnements</i>	<i>Non renseigné</i>	<i>Non renseigné</i>	
Recette de vente d'eau en gros			
Recette d'exportation d'eau brute			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau	223 910	222 281	
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes			
Total des recettes	223 910	222 281	

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2016 en €	Exercice 2017 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	196 840	194 372	- 1,25 %
<i>dont abonnements</i>	<i>66 740</i>	<i>67 782</i>	
Recette de vente d'eau en gros			
Recette d'exportation d'eau brute			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Recettes Redevance Prélèvement	41 170	39 463	
Recettes Redevance Pollution	86 240	84 108	
Total recettes de vente d'eau	324 250	317 943	1,95 %
Recettes liées aux travaux	19 310	16 774	
Autres recettes (préciser)	16 790	18 800	
Total autres recettes	36 100	35 574	
Total des recettes	360 350	353 517	- 1,90 %

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2017 : **540 223 €** (548 160 € au 31/12/2016).

3. Indicateurs de performance



3.1. *Exploitation et renouvellement patrimoine eau potable*



3.1.1. *Stations et ouvrages*



3.1.1.1. *Entretien des ouvrages*

Commune	Site	Tâches d'exploitation	Tâches de maintenance préventive	Tâches de maintenance corrective	2017
LE PUY	Réservoir La Pibolle	11	0	0	11
	Sectorisation Bordepail	0	1	0	1
MONSEGUR	Forage Labuche	68	1	16	85
	Forage Monlot	64	3	8	75
	Reprise Doys	13	0	4	17
	Réservoir La Fricasse	14	1	1	16
	Sectorisation Contente	0	0	1	1
	Sectorisation Lestage	0	0	0	0
	Sectorisation Taillecavat	0	0	0	0
SAI NTE GEMME	Sectorisation Charlot	0	0	0	0
SAINT VIVIEN DE MONSEGUR	Surpresseur Palard	12	0	0	0

3.1.1.2. *Nettoyage et désinfection*

Commune	Site	Date de lavage
LE PUY	Réservoir La Pibolle	28/03/2017
MONSEGUR	Forage Labuche	04/04/2017
	Forage Monlot	14/11/2017
	Reprise Doys	16/05/2017
	Réservoir La Fricasse	26/09/2017

3.1.1.3. *Contrôles réglementaires*

Commune	Site	Type de contrôle	Libellé équipement	Date intervention
LE PUY	Sectorisation Bordepail	Equipement électrique	Armoire générale BT	15/12/2017
MONSEGUR	Forage Labuche			15/12/2017
	Forage Monlot			15/12/2017
	Reprise Doys			08/12/2017
	Réservoir La Fricasse			15/12/2017

3.1.2. Réseaux



3.1.2.1. Interventions réseaux

Indicateur	Type d'intervention	2016	2017	N/N-1 (%)
Accessoires	Renouvelés	1	3	+ 200,0 %
Appareils de fontainerie	Créés	1		- 100,0 %
	Renouvelés	1	1	0,0 %
	Réparés	1	1	0,0 %
Arrêts d'eau réalisés sur le réseau d'eau potable	Créés	16	26	+ 75,0 %
Branchements	Créés	16	13	- 18,8 %
	Modifiés	5	1	- 80,0 %
	Renouvelés	4	2	- 50,0 %
Compteurs	Déposés	1	2	+100,0 %
	Posés	19	22	+ 15,8 %
	Remplacés	119	29	- 75,6 %
Devis métrés	Réalisés	34	23	- 32,4 %
Enquêtes	Clientèle	100	94	- 6,0 %
Fermetures d'eau	A la demande du client	1	5	++ 400,0 %
Éléments réseau	Mis à niveau	6	11	+ 83,3 %
Remise en eau	Sur le réseau	5	5	0,0 %
Réparations	Fuite sur accessoire réseau	1	1	0,0 %
	Fuite sur branchement	5	12	+ 140,0 %
	Fuite sur réseau de distribution	31	38	+ 22,6 %
Autres		395	317	- 19,7 %
Total actes		762	608	- 20,2 %

3.1.2.2. Renouvellement compteurs

Diamètre	2016	2017	
12 à 15 mm et inconnu remplacés (%)	5,7 %	1,2 %	- 78,9 %
- 12 à 15 mm et inconnu remplacés	124	26	- 79,0 %
- 12 à 15 mm et inconnu total	2 161	2 148	- 0,6 %
20 à 40 mm remplacés (%)	2,7 %	1,6 %	- 39,7%
- 20 à 40 mm remplacés	5	5	- 40,0 %
- 20 à 40 mm total	183	182	- 0,5 %
> 40 mm remplacés (%)	20,0 %	0,0 %	- 100,0 %
- > 40 mm remplacés	1	0	- 100,0 %
- > 40 mm total	5	6	+ 20,0 %
Age moyen du parc des compteurs	8,2	9,2	+ 11,2 %

3.2. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2016	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2016	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2017	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2017
Microbiologie	32	0	36	0
Paramètres physico-chimiques	37	0	39	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2016	Taux de conformité exercice 2017
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

3.3. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	100%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	100

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.4. Indicateurs de performance du réseau



3.4.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

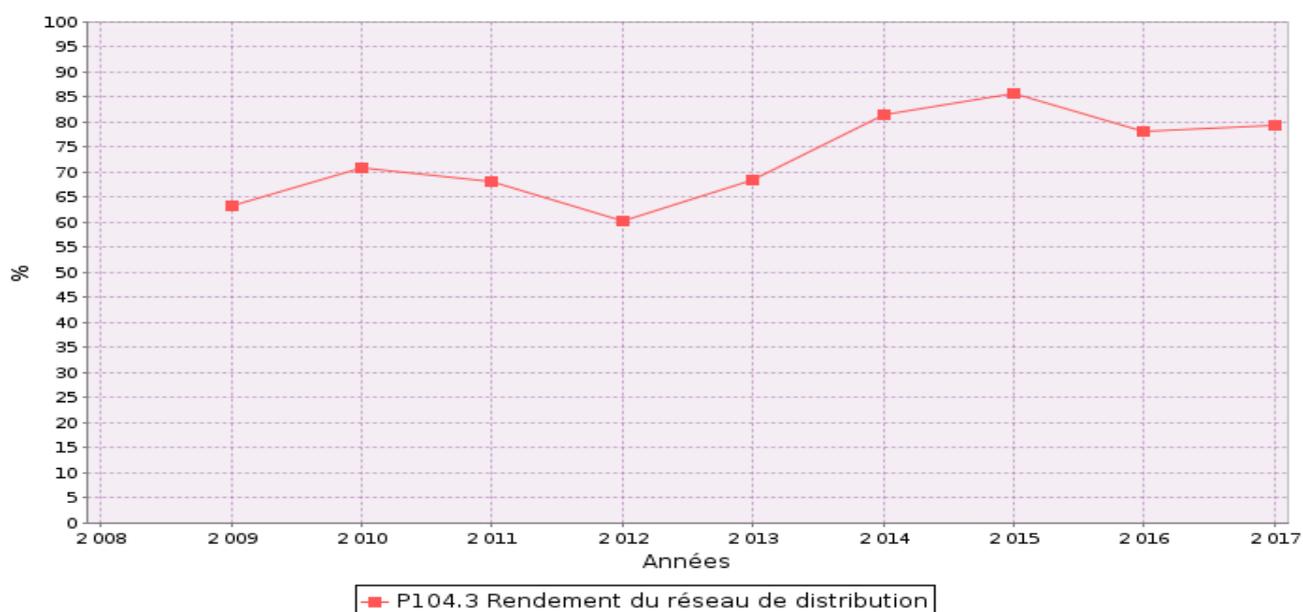
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2016	Exercice 2017
Rendement du réseau	78 %	79,4 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	3,93	3,87
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	71,4 %	72,6 %



3.4.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2017, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **1,3 m³/j/km** (1,4 en 2016).

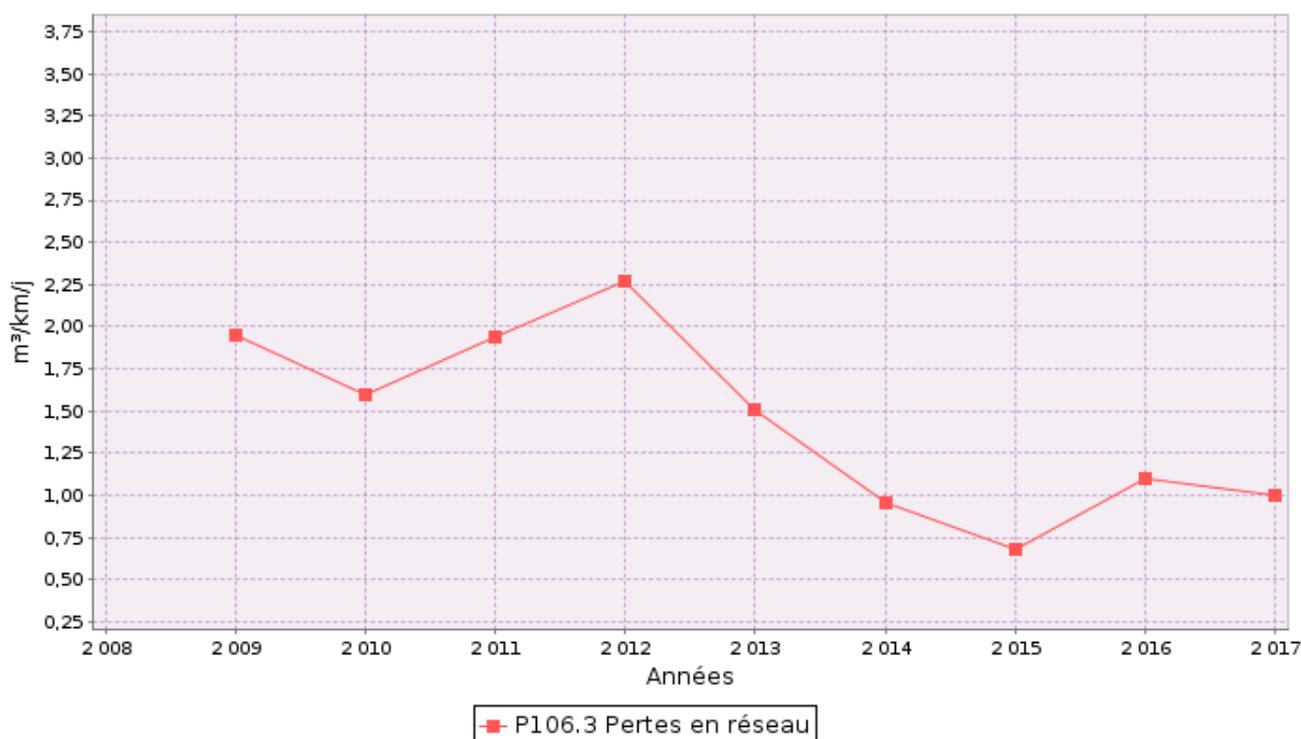
3.4.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2017, l'indice linéaire des pertes est de **1 m³/j/km** (1,1 en 2016).



3.4.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2013	2014	2015	2016	2017
Linéaire renouvelé en km					

Au cours des 5 dernières années, 0 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2017, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de **0%** (0 en 2016).

3.4.5. Indice d'avancement de la sectorisation



Conformément aux dispositions 29 et 30 du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource (PAGD) du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) « Nappes profondes de Gironde » validé en juin 2013 et délibération du 16 septembre 2014 de sa Commission Locale de l'Eau, les collectivités en charge d'un service d'eau potable se doivent de renseigner un nouvel indicateur qui est relatif au fonctionnement de la sectorisation.

L'indice d'avancement est attribué par la Cellule d'Assistance Technique à l'Eau Potable (CATEP) :
Au titre de l'année 2015, il est de :

0%	Pas de sectorisation	
10%	Délibération existante d'un programme d'actions qui intègre une sectorisation	
30%	Sectorisation en cours	
40%	Sectorisation existante	
60%	Sectorisation existante fonctionnelle	X
100%	Suivi annuel des données	

3.5. **Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)**



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100 % Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2017, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est **80 %** (80% en 2016).

3.6. Indicateurs du Décret du 02 mai 2007



Thème	Indicateur	2016	2017	Unité	Degré de fiabilité
Caractéristiques techniques	D101.0 – Estimation du nombre d'habitants desservis (1)	4 204	4 248	Nombre	A
	VP.056 – Nombre de branchements	2 219	2 212	Nombre	
	VP.077 – Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) (1)	208,3	209	km	
Tarification	D102.0 – Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	2,15138	2,136	€ TTC/M3	
Indicateur de performance	P101.1 – Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (2)	100	100	%	
	P102.1 – Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (2)	85,7	100	%	
	P104.3 – Rendement du réseau de distribution	75,54	79,41	%	
	P103.2B – Indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	95	100	Valeur de 0 à 120	
	P107.2 – Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (1)	0,02	0,02	0,05	
	P108.3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource (1)		80	%	
	P105.3 – Indice linéaire des volumes non comptés	1,6	1,31	m3/km/j	
	P106.3 – Indice linéaire de pertes en réseau	1,27	0,97	m3/km/j	
Actions de solidarité et de coopération	Nombre de demandes d'abandons de créances reçues	9	5	Nombre	
	P109 ;0 – Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité (1)	147	0,0009	€/m3 facturés	

(1) Producteur de l'information = Collectivité

(2) Producteur de l'information = Police de l'Eau

3.7. Indicateurs complémentaires pour les rapports soumis à CCSPL



Thème	Indicateur	2016	2017	Unité	Degré de fiabilité
Indicateur de performance	P151.1 – Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	2,25	1,36	Nombre /1 000 abonnés	A
	D151.0 – Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés, défini au service	1	1	jour	A
	P152.1 – Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100	100	%	A
	P155 ;1 6 Taux de réclamations	18,03	7,69	Nombre /1 000 abonnés	A
	Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	Oui	Oui	Oui/Non	A
	P154.0 – Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	0	0,82	%	A
Financement des investissements	Nombre de branchements publics en plomb supprimés ou modifiés	5	3	Nombre	A
	% de branchements publics en plomb supprimés ou modifiés	0,2	0,1	%	A
	% de branchements publics en plomb restant à modifier ou à supprimer au 1 ^{er} janvier de cette année	5,8	5,6	%	

P151.1 et P152.1 – Tout branchement neuf est ouvert le jour de la réalisation du branchement avec pose du compteur (sauf demande spécifique du client). De plus, les mutations ne font pas l'objet de coupure d'eau. La remise en eau entre 23 clients est donc immédiate.

P155.1 – Le taux de réclamations mentionné ne tient compte que des réclamations écrites (courrier, mail).

P154.0 – Le calcul du taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente n'était pas disponible à l'échelle du contrat 2016.

4. Financement des investissements



4.1. *Branchements en plomb*



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2016	Exercice 2017
Nombre total des branchements	2 372	2 391
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	5	3
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	137	134
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements		
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	5,8 %	5,6 %

4.2. *Montants financiers*



	Exercice 2016	Exercice 2017
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	2 791	
Montants des subventions en €		
Montants des contributions du budget général en €		

4.3. *État de la dette du service*



L'état de la dette au 31 décembre 2017 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2016	Exercice 2017
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		1 110 126,68 €	
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	91 672,98 €	
	en intérêts	28 172,81 €	

4.4. *Amortissements*



Pour l'année 2017, la dotation aux amortissements a été de 191 163,22 € pour le es services de l'ex SIVOM de Monségur et l'ex SIAEPA de Castelmoron d'Albret (263 035,44 € en 2016).

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
LE PUY Bordepaille Renouvellement canalisations	149 738 €	
ST SULPICE DE GUILLERAGUES Déplacement canalisations	968 €	

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau



5.1. **Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)**



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2017, le service a reçu 5 demandes d'abandon de créance et en a accordé 5.

249,22 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0009 €/m³ pour l'année 2017 (0,0005 €/m³ en 2016).

5.2. **Taux impayés (P154.0)**



Le taux d'impayés sur l'exercice 2016 au 01/01/2017 est de 0,82 % soit un montant de 4 742,11 €

5.3. **Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)**



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Sans objet

6. Tableau récapitulatif des indicateurs



		Exercice 2016	Exercice 2017
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	4 204	4 248
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m ³]	2,15	2,14
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	95	100
P104.3	Rendement du réseau de distribution	78%	79,4%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	1,4	1,3
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	1,1	1
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0%	0%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0005	0,0009



UGE : 0063 SYNDICAT ENTRE DEUX MERS (SIVOM)

OBJET : Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 - Mise en oeuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

Dest : SIVOM DE L'ENTRE DEUX MERS

Adr : 33 RUE DES VICTIMES

33580 MONSEGUR

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P 108.3)

Code national	Nom du captage	Débit	Périm. protect. Code	Etat proc. Code	Délib. Date	Avis géologue Date	Recev. Date	D.U.P. Date	Indice
033000158	RIVALS 2	582	ON	TE		09/07/1992		01/09/1995	80%
033000218	MONLOT	121	ON	TE		26/11/1993		09/03/1994	80%
033000219	LABUCHE	949	ON	TE		26/11/1993		09/03/1994	80%
Indice consolidé /UGE									80,0 %

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques (P101.1 & P102.1).

Installation				Paramètres microbiologiques		Paramètres physico-chimiques	
Code	Libellé	Type	Pop / Débit (1)	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes
033000631	RIVALS	TTP	582	3		3	
033000672	MONLOT	TTP	121	3		3	
033000673	LABUCHE	TTP	949	3		3	
033000448	CASTELMORRON-D'ALBRET	UDI	2020	14		14	
033000469	MONSEGUR	UDI	4276	13		16	
Total				36		39	
Taux de conformité				100,0 %		100,0 %	

(1) Population pour les UDI ou Débit en m3/j pour les CAP/MCA/TTP

L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition 2018
CHIFFRES 2017

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

En 2015, le prix moyen de l'eau sur le bassin Adour-Garonne était de 3,96 €TTC/m³ (Source SISPEA).

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20% du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA



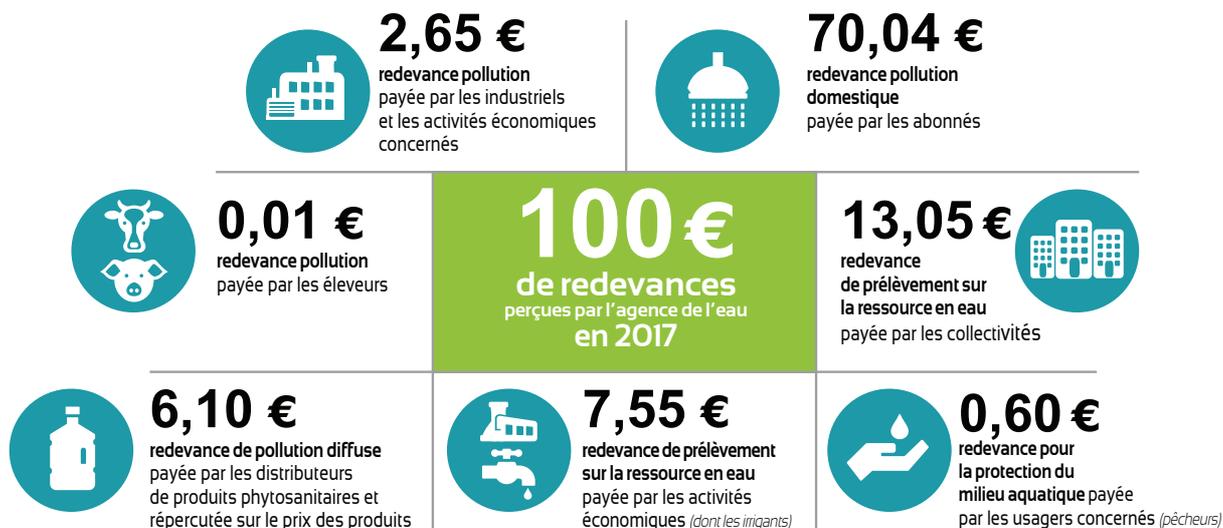
POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006).

La majeure partie des redevances est perçue via la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires). Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.

QUI PAIE QUOI À L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE ?

En 2017, le montant global des redevances perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à environ 290 M€ dont 240 M€ en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques.



Redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau en 2017 ?

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. En 2017 elles ont représenté 370 M€ environ.



Aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau en 2017 ?

EXEMPLES D' ACTIONS AIDÉES EN 2017 PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

En 2017, l'agence de l'eau Adour-Garonne a accompagné 8 725 projets.

POUR DÉPOLLUER LES EAUX

En 2017, environ 150 M€ d'aides ont été consacrés à la résorption des pollutions domestiques, ainsi :

- 56 nouvelles stations d'épuration ont été mises en fonctionnement. Elles permettent de traiter les rejets de 97 000 Équivalent Habitants.
- Plus de 3 000 installations d'assainissement non collectif ont été réhabilitées avec l'aide de l'Agence, ce qui confirme la forte dynamique impulsée par l'Agence et relayée par les collectivités.

POUR PRÉSERVER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE

En 2017, 40 M€ d'aides ont été consacrés à l'eau potable (hors appel à projets « fuite dans les réseaux »), ainsi :

- 151 procédures de mise en place de périmètres de protection de captage d'eau potable ont été lancées
- des travaux ont été engagés sur 267 captages d'eau potable,
- 192 unités de distribution non conformes ont été supprimées.
- sur les 81 captages prioritaires identifiés sur le bassin, une démarche de reconquête de la qualité de l'eau brute est engagée sur 54 d'entre eux. Les autres captages ont fait l'objet en 2017 d'une étude de délimitation de leur aire d'alimentation, portée par l'Agence.

POUR RESTAURER ET PROTÉGER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES, LA BIODIVERSITÉ, LA QUALITÉ DE L'EAU ET LA GESTION DES EFFETS CLIMATIQUES

En 2017, environ 50 M€ d'aides ont été consacrés à la protection des milieux aquatiques, ainsi :

- 1 750 km de cours d'eau ont pu être restaurés,
- 132 ouvrages ont été équipés sur les cours d'eau en vue d'assurer la continuité écologique (possibilité de circulation des espèces animales et du transport des sédiments).

POUR LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS INDUSTRIELLES ET TOXIQUES

- Les aides accordées par l'Agence en 2017 permettront la réduction de pollutions de plus de 250 tonnes annuelles de DCO (demande chimique en oxygène).
- En 2017, quasiment tous les investissements (ou études) financés par l'agence de l'eau ont porté sur des masses d'eau en état dégradé.

POUR LA GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

- Sur le bassin, plus de 110 M€ d'aides ont été attribués en faveur des collectivités rurales dans le cadre de la solidarité entre territoires urbains et ruraux.
- À l'international, environ 50 projets ont été soutenus dans plus de 20 pays différents.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux — SDAGE — en application de la DCE — Directive Cadre sur l'Eau — , les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale :

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des SDAGE.

Les six agences de l'eau françaises sont des établissements publics du ministère chargé de l'environnement. Elles regroupent 1700 collaborateurs et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.



L'agence de l'eau Adour-Garonne

La carte d'identité du bassin Adour-Garonne

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5e du territoire national).

Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km.

Sur ses 6 800 000 habitants, 30 % vivent en habitat éparés.

C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelque 7 000 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

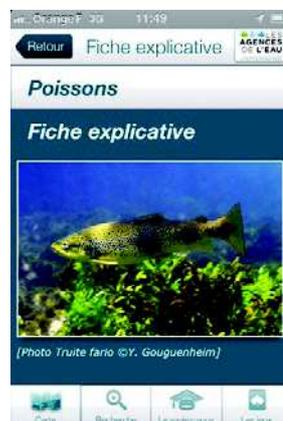
Agence de l'eau Adour-Garonne
90 rue du Férétra
CS 87801
31078 Toulouse cedex 4

Tél. 0561 363738
Fax 0561 363728

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Adour-Garonne :
www.eau-adour-garonne.fr



@Adour_Garonne



La qualité des rivières sur smartphone et tablette

Toutes les données sur la qualité des eaux des rivières, et les poissons qui les peuplent, peuvent être consultées depuis un smartphone et une tablette sur le terrain.



Téléchargez l'application gratuitement
Flashez directement le QRCode
L'application "Qualité des rivières" est disponible gratuitement sur iPhone, iPad et sur les terminaux sous système d'exploitation Android.

